

## **CR du Conseil du 25 octobre 2016**

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 25 octobre 2016 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés.

### **Budget principal – décision modificative n°3**

Le Conseil municipal prévoit 15 773 € de crédits supplémentaires en investissement, financés par des recettes supérieures aux prévisions sur certains postes, notamment pour l'achat d'un système de serrures et clés électroniques pour le nouveau complexe de tennis couvert.

### **Court de tennis couvert – signature d'une convention de mise à disposition**

Un projet de convention de mise à disposition de cet espace, ainsi que du club-house attenant, avec l'association Badminton Club de Courcelles-Chaussy (B3C), définissant les droits et obligations de chacun, est approuvé par le Conseil municipal.

### **Personnel communal – création et suppression de postes**

Le Conseil municipal, en raison d'une modification à venir supérieure à 10 % du temps de travail d'un agent communal, procède à une suppression/création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

### **Assainissement – demande de subvention**

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est sollicitée pour participer au financement des travaux de mise en place de l'auto-surveillance réglementaire du réseau d'assainissement collectif de la Commune, lesquels sont estimés à 26 200,00 € H.T.

### **Assainissement – annulations de factures sur exercices antérieurs**

Le Conseil municipal décide de prendre en charge au budget annexe de l'assainissement le montant de la part assainissement des factures d'eau indument adressées à un administré dont le logement n'est pas relié au réseau d'assainissement communal, et réglées par lui entre le 18 juin 2002 et 22 février 2016 pour un montant total de 2123 €.

### **Crédits scolaires 2016-2017**

Les élus fixent le montant des crédits scolaires alloués aux écoles de la Commune pour l'année scolaire en cours à 46 € par élève de l'école élémentaire et à 31 € par élève de l'école maternelle, soit les mêmes montants que pour l'année scolaire 2015-2016.

### **Subventions**

Les élus décident d'attribuer au total 1140 € de subventions lors de cette séance, dont 640 € au Syndicat d'Initiative de Courcelles-Chaussy et de sa Région Culturelle pour l'exposition « Regards de Photographes », et 500 € au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), au titre de l'aide d'urgence aux victimes de l'ouragan « Matthew » en Haïti